



... CYCLE ...

CYCLE SPÉCIALISANT DE FORMATION EN DROIT PUBLIC VOLET III. LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

**LES 10 JUIN, 9 ET 30 SEPTEMBRE,
18 NOVEMBRE ET 2 NOVEMBRE 2022**

:: PRÉSENTIEL ::

**VALIDATION
3 H/ATELIER**

EDASE

61, boulevard de la Blancarde
13004 Marseille

INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE



SPÉCIALISATION

NIVEAU : 3

PRÉREQUIS : Disposer de
la pratique professionnelle
de la matière depuis plus de
4 ans

www.edase.fr

:: OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ::

Proposer aux avocats en exercice, disposant de la mention de spécialisation et souhaitant valider des heures en droit public ou à ceux désireux de l'obtenir, de bénéficier d'interventions et d'échanges avec des praticiens de qualité et reposant sur une mise à jour des concepts fondamentaux ainsi que sur des exemples concrets et pratiques.

TYPE DE FORMATION : Présentiel

NIVEAU : 3

PRÉ-REQUIS :

Disposer de la pratique professionnelle de la matière depuis plus de 4 ans

DURÉE DE LA FORMATION :

5 demi-journées

5 ateliers de 3 heures

Les 10 juin, 9 et 30 septembre, 18 novembre et 2 décembre 2022

NOMBRE D'HEURES VALIDÉES :

15h pour la totalité du cycle

3h pour chaque atelier

:: INTERVENANTS ::

Mme L. HELMLINGER,
Présidente de la Cour administrative d'appel de Marseille

Me J. BAILLARGEON,
Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence

Me Ch. BAILLON-PASSE,
Avocat au Barreau de Marseille

Me B. CAVIGLIOLI,
Avocat au Barreau de Marseille

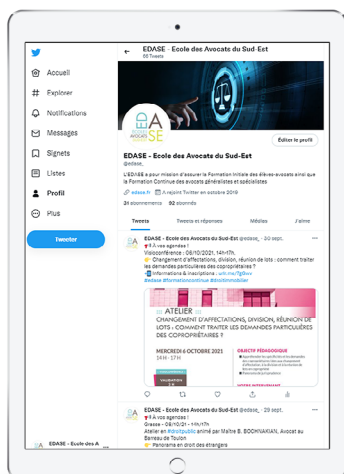
Me D. DEL PRETE,
Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence

Mme C. FEDI,
Présidente de chambre au Tribunal administratif de Marseille

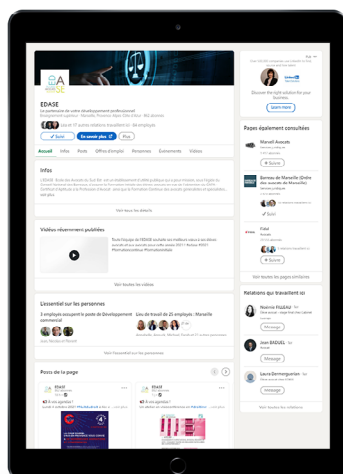
M. A. GAUTRON,
Premier conseiller à la Cour administrative d'appel de Marseille

M. R. THIELE,
Premier conseiller à la Cour administrative d'appel de Marseille

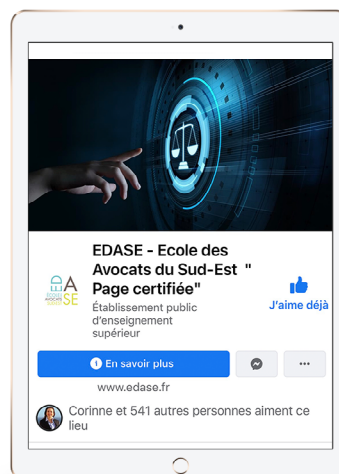
:: REJOIGNEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ::



:: [TWITTER](#) ::



:: [LINKEDIN](#) ::



:: [FACEBOOK](#) ::

PROGRAMME DU CYCLE

::: ATELIER I ::: LE JUGE ADMINISTRATIF ET LE RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR

Vendredi 10 juin 2022

14 H - 17 H

Me B. CAVIGLIOLI,
Avocat au Barreau de
Marseille

M. R. THIELE,
Premier conseiller à la Cour
administrative d'appel de
Marseille

- La recevabilité
- Les moyens invocables
- L'office du Juge
- Cas pratiques

::: ATELIER II ::: LES PROCÉDURES D'URGENCE

**Vendredi 9 septembre
2022**

14 H - 17 H

Me J. BAILLARGEON,
Avocat au Barreau
de Marseille

Mme C. FEDI,
Présidente de chambre
au Tribunal administratif
de Marseille

- Référé liberté
- Référé suspension
- Référé mesure utiles
- Cas pratiques

::: ATELIER III ::: RESPONSABILITÉ ET PROCÉDURES

**Vendredi 30 septembre
2022**

14 H - 17 H

Me Ch. BAILLON-PASSE,
Avocat au Barreau de
Marseille

M. A. GAUTRON,
Premier conseiller à la Cour
administrative d'appel
de Marseille

- Les fondements de la responsabilité administrative
- Le lien de causalité et les préjudices invocables
- La procédure de mise en jeu de la responsabilité de la personne publique
- Le recours de plein contentieux et le référé provision
- Cas pratiques

::: ATELIER IV ::: PROCÉDURES ET CONTRATS

**Vendredi 18 novembre
2022**

14 H - 17 H

Me D. DEL PRETE,
Avocat au Barreau
d'Aix-en-Provence

M. R. THIELE,
Premier conseiller à la Cour
administrative d'appel
de Marseille

- Les procédures de référé (précontractuelles, contractuelles et suspension)
- Les recours au fond (à l'initiative d'un tiers évincé ou d'une partie à l'exécution du contrat)
- Cas pratiques

::: ATELIER V ::: PROCÉDURE D'APPEL ET CASSATION

Vendredi 2 décembre 2022

14 H - 17 H

Mme L HELMINGER,
*Présidente de la Cour
administrative d'appel
de Marseille*

Me. D. DEL PRETE,
*Avocat au Barreau d'Aix-en-
Provence*

Un avocat aux conseils
(à confirmer)

- Le périmètre de l'appel (appel trouvé, appel incident)
- Le sursis à exécution
- Les moyens de cassation
- Cas pratiques



∴ TARIFS ET PRISE EN CHARGE ∴

	TARIF*	CREDIT D'IMPÔT**	Reste à charge de l'Avocat après crédit d'impôt
AVOCAT CONFIRMÉ POUR UN ATELIER - 3 H	60 €	31,71 €	Moins de 30 €
AVOCAT CONFIRMÉ POUR LE CYCLE - 15 H	240 €	158,55 €	Moins de 100 €

* FORMATION HORS-ABONNEMENT ANNUEL EDASE 12H OU 24 H

** Tarif heure de SMIC au 1^{er} janvier 2022 : 10,57 €

Plus d'informations [ICI](#)

∴ FAITES FINANCER VOTRE FORMATION ! ∴

La formation pourra être prise en charge par les organismes collecteurs de fonds au titre de la formation continue selon les conditions de ces organismes. FIF-PL : www.fifpl.fr, OPCO : www.opcoep.fr

Il vous appartient d'en faire la demande **avant le début de la formation**.

Référence pour dossier de prise en charge : EDA Sud-Est CFBSE

Enregistré sous le numéro 93 13 P 0048 13. *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

∴ INSCRIVEZ VOUS EN LIGNE ! ∴

1. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne dans votre Espace Avocat : [ICI](#)

Date limite d'inscription : 2 jours ouvrés avant la date de la session de formation.

ATELIER I · 10 JUIN [ICI](#)
Le juge administratif et le recours pour excès de pouvoir

ATELIER III · 30 SEPTEMBRE [ICI](#)
Responsabilité et procédures

ATELIER V · 2 NOVEMBRE [ICI](#)
Procédure d'appel et cassation

ATELIER II · 9 SEPTEMBRE [ICI](#)
Les procédures d'urgence

ATELIER IV · 18 NOVEMBRE [ICI](#)
Procédure et contrats

**LE CYCLE COMPLET
VOLET III** [ICI](#)

2. Déposez une copie de votre attestation de contribution à la formation professionnelle pour l'année N-1

Attestation téléchargeable à partir de votre compte personnel sur le site de l'URSSAF, Rubrique « Documents »
Tuto de téléchargement [ICI](#)

3. Payez en ligne avec votre carte bancaire

Si vous ne disposez pas de carte bancaire :

Remplissez et imprimez votre bulletin d'inscription ci-dessous

Envoyez votre chèque de règlement libellé à l'ordre de EDASE accompagné de votre bulletin d'inscription par courrier à l'adresse suivante :

EDASE - ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST

Service Inscription Formation Continue

61, boulevard de la Blancarde

13004 Marseille

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site [ICI](#)

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 – e-mail : inscriptionfc@edase.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

... CYCLE ...

CYCLE SPECIALISANT DE FORMATION EN DROIT PUBLIC VOLET III LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE

Les 10 juin, 9 et 30 septembre, 18 novembre et 2 décembre 2022

Nom : Prénom :
 Date de naissance : Lieu de naissance :
 Département de naissance :
 Avocat au Barreau de :
 Date de prestation de serment :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 E-mail :
 Téléphone :

... Champ(s) de compétence à renseigner ...

Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine	Vie professionnelle	Droit public
Droit des enfants	Droit commercial, des affaires et de la concurrence	Droit de l'international et de l'Union européenne
Droit du dommage corporel	Droit des sociétés	Droit des étrangers et de la nationalité
Droit des assurances	Droit des associations et des fondations	Droit de la santé
Droit immobilier	Droit bancaire et boursier	Droit de l'environnement
Droit rural	Droit du crédit et de la consommation	Droit du numérique et des communications
Droit du travail	Droit de la fiducie	Droit de la propriété intellectuelle
Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale	Droit des garanties, des suretés et des mesures d'exécution	Procédure civile
Droit pénal	Droit fiscal et douanier	MARD / Médiation
Déontologie	Droit des transports	Droit de l'arbitrage
		Droit du sport

... JE M'INSCRIS À ...

ATELIER I · 10 JUIN ICI
Le juge administratif et le recours pour excès de pouvoir

ATELIER II · 9 SEPTEMBRE ICI
Les procédures d'urgence

ATELIER III · 30 SEPTEMBRE ICI
Résponsabilité et procédures

ATELIER IV · 18 NOVEMBRE ICI
Procédure et contrats

ATELIER V · 2 NOVEMBRE ICI
Procédure d'appel et cassation

LE CYCLE COMPLET VOLET III ICI

... TARIFS ...

POUR 1 ATELIER · 60 €

POUR LE CYCLE COMPLET · 240 €

Bulletin à compléter et à retourner, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de l'EDASE, à l'adresse suivante : 61, boulevard de la Blancarde - 13004 Marseille

Date limite de réception du règlement : 2 jours ouvrés avant la formation

Aucun(e) stagiaire ne sera accepté(e) en formation sans règlement effectué

Les conditions générales de vente et de participation à une formation sont disponibles sur notre site.

POUR TOUTE QUESTION SUR VOTRE INSCRIPTION EN FORMATION CONTINUE

Tel : 04 91 54 43 63 - Fax : 04 91 33 43 42 - E-mail : inscriptionfc@edase.fr





61, boulevard de la Blancarde
13004 Marseille

T. 04 91 54 43 63 | F. 04 91 33 43 42

www.edase.fr